

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la région Flandre-Dunkerque

LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA RÉGION **FLANDRE-DUNKERQUE**

Diagnostic socio-économique et état initial de l'environnement - **Synthèse**



CRÉDIT PHOTOS

Photothèque AGUR

| | | | |
|---|----------------|--|--|
| Introduction | PAGE 3 | | |
| I - Rappel des dispositions réglementaires relatives à l'élaboration du diagnostic et de l'état initial de l'environnement | PAGE 5 | | |
| II - Méthode d'élaboration du diagnostic et de l'état initial de l'environnement | PAGE 7 | | |
| 1 - La prise en compte des acquis du passé | PAGE 7 | | |
| 2 - La méthodologie d'élaboration du diagnostic et ses évolutions | PAGE 7 | | |
| | | | |
| Partie I - Les activités portuaires et industrielles dominant l'économie du territoire | PAGE 11 | | |
| I - Le port est le principal atout de l'économie locale | PAGE 13 | | |
| 1 - Le port de Dunkerque représente un maillon stratégique pour d'importantes chaînes logistiques | PAGE 13 | | |
| 2 - Le port est devenu un outil très performant | PAGE 13 | | |
| 3 - Des actions significatives sont menées en faveur de l'environnement | PAGE 14 | | |
| 4 - Un soutien actif est apporté au port par les partenaires locaux, régionaux et nationaux | PAGE 14 | | |
| | | | |
| II - L'industrie renforce ses positions | PAGE 17 | | |
| 1 - Le tissu industriel se diversifie | PAGE 17 | | |
| 2 - La présence des groupes est de plus en plus forte | PAGE 19 | | |
| 3 - La ressource énergétique est puissante et multiple | PAGE 19 | | |
| 4 - Les zones d'activités économiques se restructurent et renforcent leur attractivité | PAGE 19 | | |
| 5 - L'industrie intègre de plus en plus les problématiques environnementales | PAGE 21 | | |
| | | | |
| III - La diversité économique du Dunkerquois repose sur de nombreux autres secteurs d'activité | PAGE 23 | | |
| 1 - Toujours très compétitive, l'agriculture est devenue « raisonnée » | PAGE 23 | | |
| 2 - Le tertiaire s'enrichit en emplois supérieurs créés par les spécificités du tissu productif | PAGE 24 | | |
| 3 - Le commerce de détail et l'artisanat font preuve de beaucoup de dynamisme | PAGE 25 | | |
| 4 - L'activité touristique est passée à la vitesse supérieure | PAGE 27 | | |
| | | | |
| IV - Le développement économique peut s'appuyer sur une main d'œuvre abondante et qualifiée | PAGE 29 | | |
| 1 - Le solde démographique naturel est resté relativement élevé | PAGE 29 | | |
| 2 - Le niveau général de formation a beaucoup progressé | PAGE 29 | | |
| 3 - La recherche, l'innovation et « l'esprit entrepreneurial » se développent | PAGE 31 | | |
| | | | |
| Partie II : L'emploi, le logement et la santé sont les trois préoccupations sociales majeures | PAGE 33 | | |
| I - Le marché de l'emploi est dynamique, et le taux de chômage a baisse depuis 10 ans | PAGE 35 | | |
| 1 - L'emploi marque à la fois une croissance et une diversification | PAGE 35 | | |
| 2 - Le chômage recule depuis dix ans | PAGE 35 | | |
| 3 - L'activité féminine rattrape son retard | PAGE 37 | | |
| 4 - Les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle sont de plus en plus efficaces | PAGE 37 | | |

II - Le territoire dispose de bonnes potentialités pour faire face aux besoins en logements

PAGE 41

- 1 - La pénurie foncière n'est pas à craindre à l'horizon 2015
- 2 - Le récent déficit en construction neuve a eu pour effet d'améliorer le parc
- 3 - Le retour de croissance de la construction privilégie le renouvellement urbain
- 4 - La mixité sociale commence à s'étendre

PAGE 41

PAGE 43

PAGE 43

PAGE 45

III - La situation sanitaire est dans la moyenne de celle de la région Nord - Pas-de-Calais

PAGE 47

- 1 - L'état sanitaire de la population est plutôt meilleur dans le Dunkerquois
- 2 - L'offre de soins est partiellement soutenue par les collectivités
- 3 - Une action locale forte en faveur des aînés et des handicapés

PAGE 47

PAGE 48

PAGE 49

IV - Les autres champs de la vie sociale font également l'objet de nombreuses démarches de progrès

PAGE 53

- 1 - La formation s'est étendue à la citoyenneté
- 2 - Le niveau des services au public est globalement bon, même si leur accessibilité pose parfois problème
- 3 - La multimodalité est l'objectif majeur de l'offre en matière de mobilité des personnes
- 4 - La dimension culturelle a dépassé la simple sphère artistique
- 5 - Les pratiques sportives sont très développées dans la population

PAGE 53

PAGE 53

PAGE 55

PAGE 57

PAGE 58

Partie III : Un état initial de l'environnement globalement rassurant, mais exigeant de la vigilance

PAGE 59

I - Bien que méconnu, le patrimoine naturel est très riche

PAGE 61

II - Les paysages évoluent, mais reflètent encore bien les identités locales

PAGE 63

III - La ressource en eau fait l'objet de beaucoup d'attention

PAGE 65

- 1 - Les systèmes d'alimentation en eau sont dans une logique de sécurisation
- 2 - La maîtrise des écoulements est une technique très éprouvée en Flandre
- 3 - Les importants efforts d'assainissement portent leurs fruits

PAGE 65

PAGE 65

PAGE 67

IV - La pollution des sols est moins préoccupante que celle des sédiments

PAGE 69

V - La qualité de l'air s'est globalement améliorée en vingt-cinq ans

PAGE 71

VI - La prévention des risques fait partie de la culture locale

PAGE 73

VII - La valorisation des déchets est devenue une pratique courante

PAGE 77

VIII - La lutte contre le bruit est engagée

PAGE 79

INTRODUCTION 31



I - RAPPEL DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES RELATIVES À L'ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC ET DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Emanant de la Loi « Solidarité et renouvellement urbains » du 13 décembre 2000, ces dispositions réglementaires figurent dans l'article L.122-1 du Code de l'Urbanisme sous la formulation suivante :

« Les schémas de cohérence territoriale exposent le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services »

Quant à l'article R.122-2, dédié à la définition du contenu obligatoire du rapport de présentation du SCOT, il stipule en particulier que :

« Le rapport de présentation :
1° expose le diagnostic prévu à l'article L.122-1 ;
2° analyse l'état initial de l'environnement ;
3° ... »

La loi « Urbanisme et habitat » du 2 juillet 2003 n'a pas modifié ces dispositions du Code de l'Urbanisme.

En application de ces obligations réglementaires, le diagnostic du SCOT de la région Flandre-Dunkerque distingue donc, dans un chapitre particulier, l'ensemble des questions relatives à l'environnement. Toutefois, l'interdépendance existant entre de nombreuses questions environnementales et des questions qui relèvent du développement économique et urbain, a nécessité qu'il soit fait mention de problématiques liées à l'environnement dans le diagnostic socio-économique, et inversement. L'objectif est en effet de procéder à une approche intégrée des problématiques, rendue impérative par le souci d'opérer une évaluation de la situation au regard de valeurs de développement durable.

Par ailleurs, pour asseoir la réflexion prospective sur des prévisions économiques et démographiques ainsi que sur un inventaire des besoins qui soient les plus réalistes possible, il a été fait appel aux études les plus récentes engagées par de multiples maîtres d'ouvrage sur les différentes thématiques abordées. Plusieurs de ces études ont d'ailleurs été conduites spécifiquement pour l'élaboration du SCOT. Ces références sont citées dans les sources des documents graphiques et en fin de chaque diagnostic thématique (*addenda* : « sources et éléments bibliographiques »). Ce travail a notamment été facilité par le fait que l'Agence d'urbanisme et de développement, maître d'œuvre de l'élaboration du SCOT, est relais local de l'INSEE.

II - MÉTHODE D'ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC ET DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1 - La prise en compte des acquis du passé

Le SCOT est le troisième document de planification stratégique dont se dote la région dunkerquoise. En effet, les années 70 ont été celles de la mise en œuvre d'un SDAU, approuvé en 1974, et assez rapidement devenu obsolète car en complet décalage par rapport aux nouvelles réalités économiques et sociales apparues suite aux chocs pétroliers de 1973 et 1979.

Comme les années 70-80 furent marquées dans le Dunkerquois par une succession de grands chantiers (creusement d'un nouvel avant-port, installation de la pétrochimie, construction du centre nucléaire de production d'électricité, création d'un canal de liaison entre les ports ouest et est), la crise économique ne s'est vraiment exprimée très durement qu'à la fin des années 80, ce qui a suscité, entre autres dispositions, la mise en révision du SDAU. Ces travaux furent confiés à l'AGUR, outil créé en 1972 pour œuvrer à la planification stratégique sur les 61 communes du bassin d'emploi de Dunkerque.

Un nouveau schéma directeur a donc été approuvé fin 1990, et immédiatement suivi de la dissolution du syndicat mixte qui lui avait donné naissance.

Vers 1997, les élus locaux et les milieux économiques ont jugé que ce schéma directeur était trop contraignant en raison de sa précision (« super-POS »). De plus, il ne prenait pas en considération les évolutions importantes de l'appareil législatif des années 90 (lois sur l'eau, sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, sur les déchets, sur le paysage, sur le bruit, LOV, LOADDT, etc.), et ne permettait pas d'intégrer les conséquences pour le Dunkerquois d'événements importants concernant directement son territoire : ouverture du tunnel sous la Manche et de l'autoroute A16, création de l'université du littoral Côte d'Opale, développement de nouvelles zones d'activités économiques, traité de Maastricht, etc.). Enfin, la dissolution du syndicat mixte du schéma directeur avait fait disparaître la seule instance permettant la rencontre et le débat entre les acteurs du littoral urbain (communauté urbaine de Dunkerque) et les acteurs ruraux.

Un nouveau syndicat mixte fut donc constitué en 1998, sur le même territoire, en vue de réviser le schéma directeur.

Les travaux s'efforcent d'intégrer les principaux éléments de l'histoire récente du territoire qui apportent un éclairage au diagnostic et à l'état initial de l'environnement.

2 - La méthodologie d'élaboration du diagnostic et ses évolutions

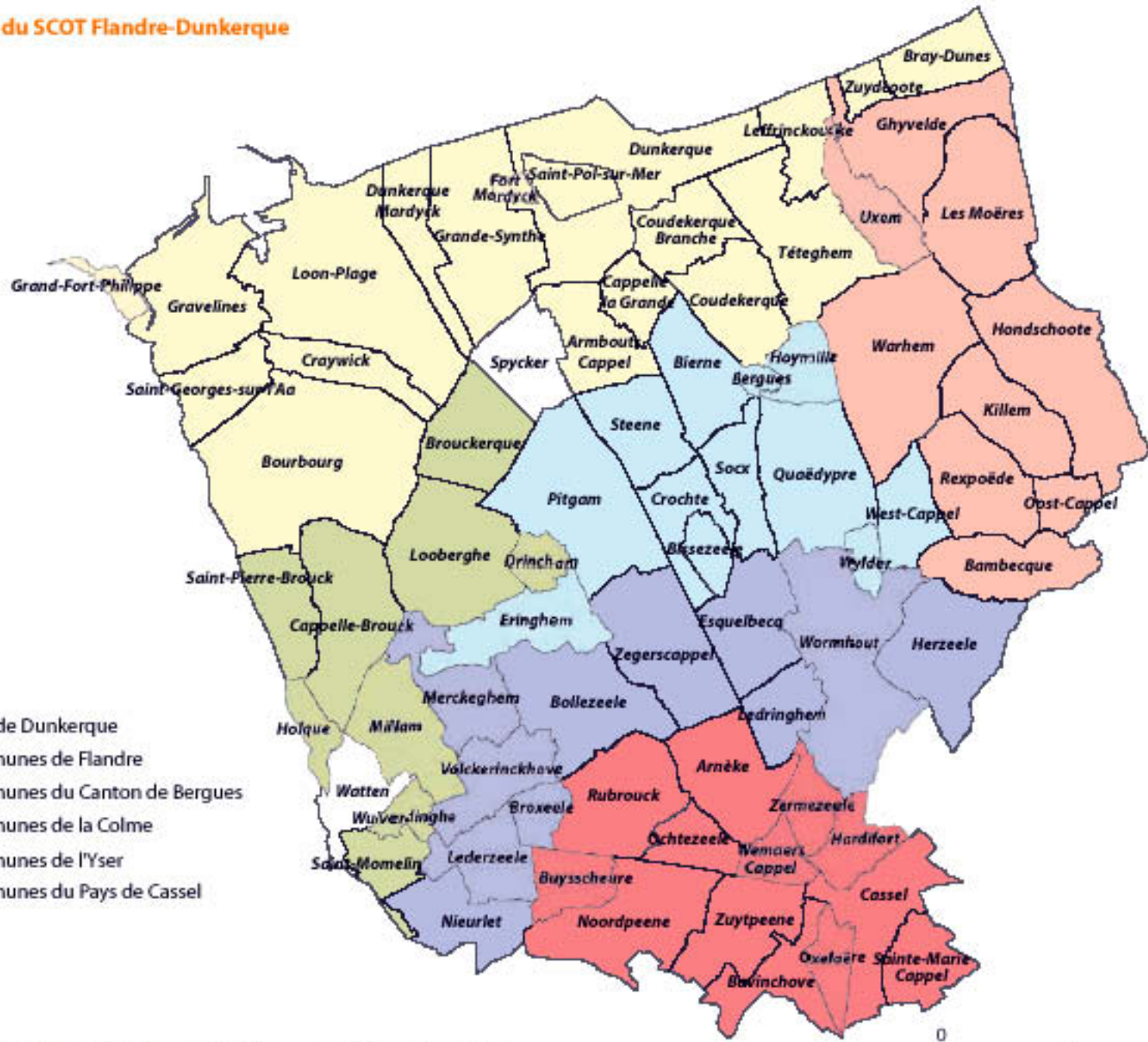
Six commissions pluri-thématiques, présidées chacune par un élu, furent constituées par le syndicat mixte nouvellement constitué :

- Emploi et développement économique, y compris affaires portuaires
- Développement rural et agriculture
- Population, habitat, éducation, culture
- Services collectifs, grands services publics, infrastructures
- Environnement, déchets, gestion de l'eau
- Espaces naturels, loisirs, tourisme, relations extérieures

Après une séance consacrée à une « mise à niveau » des acteurs en termes de connaissance des documents et du contexte, les travaux furent engagés de façon partenariale entre les élus du syndicat mixte, les membres associés (Etat, Région, Département, chambres consulaires, port autonome, etc.), des organismes techniques (experts) et des associations (en particulier pour les questions relatives à l'environnement).

A noter qu'une séance de travail fut consacrée à la présentation des documents d'urbanisme en vigueur sur les territoires voisins qui en étaient dotés : SDAU du Calais et Schéma directeur de l'Audomarois.

Les intercommunalités du SCOT Flandre-Dunkerque



- Communauté Urbaine de Dunkerque
- Communauté de Communes de Flandre
- Communauté de Communes du Canton de Bergues
- Communauté de Communes de la Colme
- Communauté de Communes de l'Yser
- Communauté de Communes du Pays de Cassel
- Communes isolées



Réalisation cartographique : AGUR - Infographie - MD - CB - Mars 2002. Sources : BDCARTO © IGN 2002



Les modifications de contexte, liées d'une part à la promulgation de la loi SRU, et d'autre part à la refonte du syndicat mixte suite aux élections municipales de 2001, furent mises à profit pour évaluer la méthode de travail. Un audit fut ainsi réalisé par l'AGUR auprès d'une vingtaine d'acteurs ayant participé aux travaux des commissions. Les conclusions de cet audit menèrent à l'adoption par le syndicat mixte d'une nouvelle méthodologie, mise en œuvre sur la base des acquis de la révision engagée, mais adaptée cette fois à l'élaboration d'un SCOT, plus proche de la préoccupation locale de bâtir un véritable projet concerté sur ce territoire qui, en 2002, s'est étendu à la communauté de communes du Pays de Cassel (soit 13 communes supplémentaires, et donc 74 communes au total)

Les points méthodologiques essentiels de l'élaboration du diagnostic et de l'état initial de l'environnement sont les suivants :

- Les sujets thématiques faisant l'objet de diagnostics ont été voulus plus nombreux que ceux qu'impose la loi dans son article L.122-1, compte tenu des nombreuses interactions existant entre les différentes problématiques d'aménagement et de développement du territoire.

Ainsi, 24 diagnostics ont été conduits, sur les questions suivantes :

- Champ économique : port, zones d'activités, entreprises, transports de marchandises, énergie, commerce et artisanat, agriculture, tourisme, ressources humaines ;
 - Champ social : habitat et foncier, mobilité des personnes, formation et recherche, services au public, santé, culture, sport ;
 - Environnement : gestion de l'eau, gestion des déchets, gestion des risques, pollution atmosphérique, milieux naturels, sols et sédiments, bruit, paysages.
- Les diagnostics thématiques comprennent à la fois un état des lieux, un relevé des tendances, des problèmes et des éventuelles ruptures, et font le lien avec les autres documents d'urbanisme et de planification : PDU, PLH, chartes commerciales, schéma d'environnement industriel, schémas touristiques, etc. Ils constituent également un exercice de vulgarisation, destiné à procurer aux acteurs du territoire une culture commune.
 - Chaque diagnostic s'appuie sur des apports d'organismes experts, sur les acquis des travaux antérieurs en commissions, sur les analyses de l'observatoire et du système d'information géographique internes à l'AGUR et,

dans plusieurs cas, sur les travaux de groupes techniques spécialement constitués à cette fin.

- Présidés par des élus membres du syndicat mixte, ces groupes techniques étaient restreints et s'attachaient à des questions très précises. Animés par l'AGUR et dépourvus de tout pouvoir de décision, ils ont rassemblé des élus, des techniciens et des représentants de la « société civile » (associations, organisations professionnelles, syndicats, ...)
- Chaque diagnostic thématique donne lieu, en guise de conclusion, à un court rapport posant les enjeux et problématiques de développement durable émanant de l'analyse de la situation et de ses évolutions passées, ainsi que d'une approche prospective. Ces synthèses ont été rapportées au comité syndical siégeant en séance plénière à l'occasion de 8 réunions. A l'issue des débats, les remarques, modifications et ajouts éventuels demandés par le comité syndical ont été reportés dans les diagnostics thématiques.

Les 24 thématiques analysées font elles-mêmes l'objet d'une synthèse générale, présentée ci-après, qui s'efforce de hiérarchiser les enjeux du territoire selon une présentation en trois chapitres dont l'identification s'établit en rapport avec les axes du développement durable : économique, social et environnemental.

